

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/07/2024

SAS 2L Conseil Formation
5 impasse des Escaldes
31100 Toulouse
SAS au capital de 1000 € (mille euros)

B2

2L Conseil Formation

5 impasse des Escaldes
31100 TOULOUSE (France)

06 03 01 18 61

2l.conseil.formation@gmail.com
www.2lconseilformation.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000€

N° SIRET : 881 181 812 00010 - RCS de Toulouse n° 881 181 812 - Code NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°76310989231 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

L'an deux mille vingt & quatre

Le premier Juillet, à 08 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée SAS « 2L Conseil Formation » au capital de 1000 €, se sont réunis en assemblée extraordinaire, à TOULOUSE – 31100, impasse des Escaldes, n°5, suivant convocation du 20 Juin 2024 et régulièrement convoqués par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été signée en entrant en séance par chaque associé ou son représentant.

L'assemblée procède à la nomination du président de séance.

Monsieur LORENTE Benjamin, associé, est nommé président de séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur LORENTE Benjamin associé

La séance est présidée par Monsieur LORENTE Benjamin.

Le quorum prévu par la loi ou par les statuts pour les points de l'ordre du jour, étant atteint, l'assemblée délibère valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les avis de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les statuts de la société ;
- Les pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le président déclare que ledit rapport a été tenu à la disposition des associés, au siège social, pendant les huit jours qui ont précédé la réunion de ce jour.

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 – Transfert de siège social

2 – Mise à jour des statuts

L'assemblée donne acte à la présidence de ses déclarations.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution relative au transfert de siège social.

L'assemblée décide de transférer le siège social au 5 impasse des Escaldes 3100 TOULOUSE.

Le président de séance propose d'approuver le transfert de siège social.

Après échange de vues, il est procédé à un vote.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution relative à la mise à jour des statuts

L'assemblée compte tenu de la résolution précédente, décide de mettre à jour l'article 4 – Siège social des statuts.

Le président de séance propose d'approuver la mise à jour de l'article 4.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le président de séance
Monsieur Benjamin LORENTE

